



ARRÊTÉ PERMANENT, CIRCULATION, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

# N° 130-2023-RG – RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE – COULOIR DE CIRCULATION RESERVE RUE DES GLYCINES (modifie l'arrêté municipal n° 168-2023-RG)

1 DOCUMENT – Publié le 03 mars 2023



**130\_2023\_RG\_P\_S.pdf**  
(.pdf, 71,5 KB)



TÉLÉCHARGER



## HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :  
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :  
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE  
PRESSE

